

# L'ARBRE CELESTE

Association Loi 1901



## Fiche d'inscription aux séances de Marche Active – 2020/2021

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>Nom et Prénom</b>     |  |
| <b>Date de naissance</b> |  |
| <b>Adresse</b>           |  |
| <b>Téléphone</b>         |  |
| <b>Mail</b>              |  |

Je vous remercie de rapporter cette fiche d'inscription remplie, le règlement intérieur signé et daté, accompagné du règlement au plus tard au deuxième cours.

## Tarif

**Adhésion à l'association** : 10€ par an par personne.

Cette adhésion permet d'avoir accès aux différentes activités proposées par l'association.

**Cotisation aux séances de Marche Active** :

230 € / an (30 séances) payable en 1 fois ou en trois chèques.

**Merci d'entourer le mode de paiement choisi :**

Paiement par chèque

Paiement en espèces

Pour les personnes démarrant les séances en milieu de trimestre un prorata sera calculé.

**Un certificat médical, indiquant pratique de la marche, est à rapporter en même temps que la fiche d'inscription.**

**Un site internet** : [www.larbreceleste.com](http://www.larbreceleste.com)

**Rejoignez nous sur Facebook** : <https://www.facebook.com/larbreceleste/>

**Cécile Cambuzat** - Tel : 06 62 89 88 28 • [cecile\\_cambuzat@yahoo.fr](mailto:cecile_cambuzat@yahoo.fr)

# L'ARBRE CELESTE

Association Loi 1901



## REGLEMENT INTERIEUR

Vous venez de vous inscrire à notre association l'arbre céleste. L'adhésion à notre association implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

**Inscription** : Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de dossier incomplet :

- fiche d'inscription dûment remplie,
- règlement intérieur signé,
- l'adhésion à l'association réglée,
- les cotisations pour les séances réglées.

**Adhésion** : L'adhésion à l'arbre céleste est obligatoire pour toutes les personnes pratiquant une activité. Pour la pratique de plusieurs activités par une même personne, une seule cotisation sera due. En aucun cas l'adhésion ne pourra être remboursée.

**Cotisation** : Chaque activité a sa cotisation propre.

**Remboursement** : L'association l'arbre céleste ne remboursera aucune cotisation en cours de trimestre en cas d'arrêt de l'activité par l'adhérent.

**Droit à l'image** : Tout inscrit accepte l'utilisation publicitaire par l'association des photos et vidéos prises durant les activités et renonce à son droit à l'image, sauf pour toute demande contraire.

**Cours de Qi Gong, de Méditation de Pleine Conscience, de Marche Active et de marche Nordique**: Les cours seront donnés de mi-septembre à fin juin à raison de **30 (34 pour la marche) cours hebdomadaires sur l'année**.

Le premier cours pris par l'élève sera considéré comme un cours d'essai gratuit.

En cas d'absence non prévue, l'association mettra tout en oeuvre pour rattraper les cours.

**Les séances de massage et de Wuo Taiï** : Tout rendez-vous pris devra être annulé 48h à l'avance, sinon la séance sera due.

D'une manière générale, les adhérents s'engagent à respecter les consignes de leur enseignant, les personnes, les horaires, la sécurité des lieux.

Date et lieu :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »